



Déjà les premières pistes du « choc de simplification »

Paperasse Le gouvernement entend simplifier la vie des entreprises et des particuliers, en réduisant les formalités et les normes.

Le gouvernement a ébauché hier le « choc de simplification » souhaité par François Hollande, avec notamment un moratoire sur les normes et une rationalisation des achats de l'Etat mais sans chiffrage précis des économies à en attendre.

Réunis pour un deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), les ministres ont reçu leur feuille de route pour mener des simplifications administratives et des suppressions ou regroupements d'administrations, avec en toile de fond des économies à réaliser pour combler le déficit public.

Moratoire sur les normes

D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront en avril lors d'un séminaire gouvernemental sur le bilan du pacte de compétitivité.

Pour le Premier ministre, « *moderniser l'action publique est une réponse pour redonner des marges de manœuvre au politique, redonner de la compétitivité à notre économie, réaffirmer la solidarité qu'incarnent nos services publics* ». Premier chantier, les nombreuses normes qui régissent la vie économique sociale et économique française. Dans un récent rapport, les élus Jean-Claude **Boulard** (PS) et Alain Lambert (divers droite) ont évalué à 400 000 le nombre de ces normes qui pèsent sur la croissance du pays.

Le chef du gouvernement a ainsi



Jean-Marc Ayrault a été chargé de la mise en œuvre du programme

décrété un « *moratoire général sur les normes* ». « *Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente* », a expliqué Matignon dans un communiqué. La liste des normes abrogées sera connue « *avant la fin du mois* », promet Matignon.

Le gouvernement souhaite en outre rationaliser la politique des achats publics. Cette rationalisation doit permettre des économies de 2 milliards d'euros d'ici 2015 et de 900 millions d'euros à l'hôpital public d'ici 2014.

Une quinzaine d'agences de l'Etat vont être regroupées ou supprimées. Mais le gouvernement n'a pas précisé à ce stade lesquelles seraient concernées, ces agences n'ayant pas encore été prévenues. Les directeurs d'administrations

centrales seront responsabilisés et les objectifs de simplification feront partie des critères de leur évaluation.

Pour accélérer le rythme des réformes, Matignon confirme aussi le recours aux ordonnances « *dès la fin du mois* » en matière d'urbanisme et de construction.

Services en ligne

Enfin, Matignon entend faciliter les démarches administratives des particuliers et entreprises en développant les services en ligne, comme la « *pré-plainte* » sur internet, les déclarations de décès ou les inscriptions de collégiens au lycée dans les académies qui se porteront volontaires. Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place au premier semestre 2014, de même que les demandes d'aide au logement.

LA REFORME DES SCRUTINS LOCAUX AVANCE

L'Assemblée nationale a voté hier en deuxième lecture la réforme contestée des modes de scrutin locaux du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, qui instaure l'élection d'un binôme homme-femme dans les cantons, et qui devrait être définitivement adoptée par le Parlement à la mi-avril.

Seuls les socialistes ont approuvé le texte, voté par 271 voix pour, 236 contre et 35 abstentions. L'UMP, l'UDI et le Front de gauche ont voté contre, tandis que les écologistes et les radicaux de gauche se sont abstenus.

La principale disposition, rejetée à deux reprises par le Sénat durant l'examen difficile du projet, prévoit que dans chacun des cantons, les électeurs désigneront tous les six ans, au scrutin majoritaire à deux tours, un binôme homme-femme pour les représenter au conseil départemental, futur nom du conseil général. Actuellement, seulement 14 % des conseillers généraux sont des femmes.

Pour ne pas modifier le nombre total de conseillers, le nombre de

cantons sera divisé par deux (de 4 000 à 2 000) ce qui implique un redécoupage.

Un autre article du texte, en revanche accepté par les sénateurs, reporte à 2015 les élections départementales et régionales, initialement prévues pour 2014, année électorale déjà chargée avec les municipales, les européennes et les sénatoriales.

Le texte modifie également le mode de scrutin aux municipales dans les petites communes. Les députés ont abaissé à 500 habitants, au lieu de 3 500 actuellement, le seuil à partir duquel sera en vigueur le mode de scrutin proportionnel par liste pour les élections municipales. Pour leur part, les sénateurs s'étaient prononcés pour un seuil de 1 000 habitants. Enfin, la réforme prévoit l'élection au suffrage universel direct des délégués des communes dans les intercommunalités, qui seront désignés en même temps que les conseillers municipaux et parmi eux.

Avant le vote, Guillaume Larrivé

(UMP) a une nouvelle fois fustigé dans l'hémicycle « *un mode de scrutin bizarre dont le seul intérêt est de redécouper à votre guise tous les cantons de France* ». Un redécoupage qui, selon François Sauvadet (UDI), va mener « *à la mort politique des territoires ruraux* ». Quant au binôme, a ajouté ce dernier, « *qui peut croire que deux élus sur un même territoire ne se livreront pas compétition ?* ».

Marc Dolez, défendant la proportionnelle pour le Front de gauche, a lui aussi dénoncé « *un curieux binôme qui aura pour principale conséquence de renforcer le bipartisme* », c'est-à-dire le PS et l'UMP, et donc « *de faire reculer le pluralisme* ».

Egalement critique vis-à-vis du binôme, l'écologiste Paul Molac a en revanche approuvé les mesures sur les élections municipales, tandis que le radical de gauche Alain Tourret a prévenu que l'abstention de son groupe pourrait se muer en vote hostile lors d'une lecture suivante.